

CLINIQUE SAINTE ISABELLE



Groupe CLINIFUTUR

Règlement intérieur à l'usage des patients en service de dialyse

La Clinique est un lieu de soins, et dans l'intérêt de chacun, il vous est demandé de respecter le règlement intérieur suivant :

ADMISSION

Tout patient insuffisant rénal chronique devant bénéficier d'une épuration extra-rénale doit être pris en charge sans restriction.

Prise en charge adaptée :

- à la pathologies
- à l'âge
- au degré d'urgence

En dehors des séances de dialyse planifiées, il est toujours possible de réaliser une prise en charge en urgence dans le centre.

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au samedi de 7h00 à 19h00

En cas d'urgence de nuit

Un planning d'astreintes des médecins et infirmier(ère)s est établi de **19h00 à 7h00 y compris les dimanches et jours fériés.**

Pour contacter le service de dialyse, composez, le soir ou la nuit, le numéro du standard de la clinique : **03. 22. 25. 33. 33**

PERMANENCE MEDICALE

Deux médecins néphrologues sont toujours présents dans le service d'hémodialyse.

PERMANENCE BIO MEDICALE

Un technicien est chargé de la maintenance des générateurs et assure l'urgence en étant joignable par téléphone.

PENDANT LES SEANCES DE DIALYSE

➤ Dépôt objets de valeur :

La direction de l'établissement ne peut-être rendue responsable que des objets de valeur qui lui sont confiés contre reçu

☎ Le téléphone :

Le téléphone portable est interdit. Si besoin vous pouvez contacter vos proches ou être contacté par le biais de notre ligne fixe en salle de dialyse au **03. 22. 25. 33. 38**

☐ La télévision :

Un téléviseur équipé d'un casque individuel est mis à votre disposition gratuitement.

🌐 Internet :

Vous pouvez avoir un accès internet en illimité, en mode WIFI.

⊖ Les interdictions :

Le tabac et les boissons alcoolisées sont strictement interdits au sein de l'établissement.

TARIFS

L'établissement est conventionné avec les caisses de sécurité sociales et les mutuelles.

Les néphrologues du centre exercent en secteur 1, sans aucun dépassement d'honoraires.

DROITS ET DEVOIRS

▶ Les réclamations :

Les réclamations doivent être adressées à la direction de l'établissement.

▶ La discipline :

Le silence est de rigueur dans l'intérêt de tous.

▶ Les dégradations :

Les dégradations éventuelles causées par les usagers seront à leur charge.

SORTIE

Vos ambulanciers doivent appeler le service pour connaître votre heure de sortie

Tél : **03. 22. 25. 33. 38**

Si complications, possibilité d'accueil :

- dans un de nos lits dédiés dans les services de chirurgie à la clinique
- ou dans le cadre d'une prise en charge spécifique au Centre Hospitalier d'Abbeville (dans le cadre d'une convention)